

MAIRIE DE THARAUX
30403 THARAUX

ARRETE MUNICIPAL N°7-2023
POLICE DE ROULAGE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la Loi modifiée n°82.213 relative aux droits et libertés des communes, du département et des régions notamment son article R.255
Vu le Code de la Route et notamment son article R.25
Vu la demande de la commune de Tharaux en date du 10/11/2023

A R R E T E

ARTICLE 1 : Objet de la demande

Travaux débroussaillage du chemin donnant accès à la Cèze
Installation d'une nacelle impasse de la Cèze qui devra être fermée à la circulation pour des raisons de sécurité le **mardi 14 novembre de 8h à 12h et de 13h à 17h**

Article 2 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté sera applicable le 14/11/2023

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementaire des chantiers sera mise en place et entretenue par les soins de la commune de Tharaux et à ses frais.

Article 4 : Responsabilité du pétitionnaire

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'Administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

Article 5 :

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. le Maire de Tharaux, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Fait à Tharaux, le 10 novembre 2023

Le Maire,
Denis GUILLAUME

